

Annexe 3

CSS du pôle multi-filières VERNEA

UiD Cantal / Allier / Puy-de-Dôme
16 décembre 2021



PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME

Rapports d'activité 2019/2020

- Tonnages déchets incinérés
 - 149 955 tonnes en 2019 et 151 674 tonnes en 2020
 - Autorisation à 150 000 t (articles 1.2.3 et 1.5 de l'AP du 20/05/2009 modifié)
 - Accord préfectoral (courrier du 08/07/2020) pour dépassement du quotas annuel en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire et suite à la suspension du TMB
- Suivi des rejets atmosphériques 2019
 - 4 dépassements de VLE 30 min (1 NOx, 1 poussières et 2 CO) / Respect du compteur des 60 h pour les VLE 30 min
 - Pas de dépassement de 4 h consécutives
 - Pas de dépassement des VLE journalières
 - Conformité des rejets en dioxine/furanes et en métaux lourds
 - Contrôles externes conformes
 - Disponibilités des appareils de mesures (dioxine et multi-gaz) conformes

=> Intégration du cumul des dépassements de la VLE journalière dans le suivi des résultats de mesures en continu

Rapports d'activité 2019/2020

- Suivi des rejets atmosphériques 2020
 - 9 dépassements de VLE 30 min (6 poussières et 3 CO) / Respect du compteur des 60 h pour les VLE 30 min
 - Pas de dépassement de 4 h consécutives
 - 1 dépassement de la VLE journalière en NOx (91,98 mg/Nm³) le 29/04 : fiche incident transmise à la DREAL / Ce dépassement est dû au désamorçage sur le circuit d'injection d'eau ammoniacale survenu en fin de matinée suite au dépotage d'un camion. Aucune VLE 30 min en dépassement sur cette journée et flux journalier de 174 kg/j pour une VLE fixée à 237 kg/j
 - Conformité des rejets en dioxine/furanes et en métaux lourds
 - Contrôles externes conformes
 - Disponibilités des appareils de mesures (dioxine et multi-gaz) conformes

=> Intégration du cumul des dépassements de la VLE journalière dans le suivi des résultats de mesures en continu

Rapports d'activité 2019/2020

- Plan de surveillance environnementale des retombés atmosphériques
 - Dioxine et furane :
 - Mesures effectuées sur les jauges ne montrent pas d'impact
 - < au seuil dans le lait, la paille et le blé
 - HAP < aux limites de quantification sur les jauges et les céréales
 - Métaux < aux valeurs de référence
 - Evolution : valeurs mesurées en 2019 et en 2020 < à l'état initial de 2013

=> Respecter la fréquence annuelle pour la campagne de mesures de concentrations dans l'air ambiant en métaux lourds (Cd, Pb, Hg, Ni, Cr, As, Mn) et poussières (PM10)

- Suivi des eaux souterraines
 - Présence d'une pollution anthropique lié à l'activité de stockage de déchets (ancien casier de Puy-Long)
 - Pas d'évolution notable au droit du site par rapport à l'état initial de 2013

Plaintes et signalements

- 2 plaintes pour odeurs en 2019 et 3 en 2020 : prises de contact + RDV sur place pour constat
- Plaintes pour présence de mouche de mai à juin 2019 : fourniture de matériel adapté aux plaignants

=> Actions de suivi des plaintes à poursuivre + plan d'actions à mettre en place si nécessaire

- Réception de 2 courriers de l'ACIPAC (28/05/2020 et 12/06/2020) portant sur certaines valeurs mesurées en continu à l'émission au mois d'avril 2020 :
 - Réponse de VERNEA durant l'inspection du 23/06/2020 et par courrier du 03/07/2020
 - Ajout de commentaire sur l'affichage des résultats graphiques mis en ligne en pointant le curseur de la souris sur le graphe (par exemple sur le pic NOx du 29/04)
 - Réponse DREAL par mail du 11/08/2020
- Panne de la mise en ligne des données d'autosurveillance (mail de Puy-de-Dôme Nature Environnement du 07/06/21)
 - Problème informatique résolu le 10/06/2021

Crise sanitaire

- Contexte COVID19

- Fonctionnement de l'unité TMB suspendu de mars à juillet 2020 dans l'attente de renforcement de la protection sanitaire des travailleurs

- Flux d'OMr dirigés directement vers l'UVE durant cette période

- Malgré la baisse des apports des déchets d'activité économique, la suspension de l'activité de tri mécano biologique a engendré 7500 tonnes d'ordures ménagères résiduelles supplémentaires à incinérer

- Afflux de déchets d'encombrants constaté à partir de la réouverture progressive des déchèteries liée au déconfinement

- Demande de VERNEA d'augmenter le tonnage incinéré pour l'année 2020 à 155 000 tonnes, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à l'AP. (courrier adressé le 26/06/2020 à la Préfète du Puy-de-Dôme).

- Dépassement ponctuel pour 2020 autorisé par courrier préfectoral en date du 08/07/2020

- Contexte particulier de la crise sanitaire

- Respect de la hiérarchie de traitement (article L. 541-1 du code de l'environnement,

Tonnage finalement incinéré en 2020 = 151 674 tonnes

Gestion des mâchefers de la plate-forme EBE à Queuille

- Mâchefers VERNEA utilisés pour la construction de la PF de stockage de bois de la société EBE située à Queuille
- Inspection du 06/12/2019 du site EBE : non-respect du cahier des charges concernant l'utilisation des mâchefers
 - Mise en demeure d'EBE par AP du 19/02/2020
- VERNEA également mis en demeure le 19/02/2020 en tant que producteur de déchets
- Visite d'inspection d'EBE du 17/06/2020 : non réalisation des travaux de mise en conformité
 - projet de sanction administrative (astreinte journalière) en application du II de l'article L.171-8 du code de l'environnement transmis à EBE et VERNEA
- Inspection du 22/10/2020 :
 - Mise en conformité de la plate-forme constatée
 - Pas de suites données aux projets d'AP d'astreinte

Inspections DREAL

- Inspections des 15/07/19, 21/02/20, 23/06/20, 21/05/21 et 21/09/21
- Éléments de réponse transmis respectivement les 21/02/2020, 20/08/2020 et 02/07/2021
- Points en suspens :
 - Respecter la fréquence annuelle pour la campagne de mesures de concentrations dans l'air ambiant en métaux lourds et poussières (non-conformité)
 - Décrire les mesures de protection et de détection mises en œuvre pour réduire le risque d'incendie au niveau des cases de maturation du compost
 - Expliquer les raisons ayant conduit à une indisponibilité de l'analyseur en continu multigaz le 15 septembre 2021
 - Suppression des « cordages » formés par les déchets à l'entrée de la trémie du four (éviter tout risque de remontée du feu dans la fosse à déchets)

■ Contrôles inopinés des rejets atmosphériques (DREAL)

- 9 septembre 2019 : rejets atmosphériques conformes
- 17 et 18 novembre 2020 : rejets atmosphériques conformes
- 2 septembre et 21 octobre 2021 : rejets atmosphériques conformes

Concentration d'odeur en sortie de biofiltre :

- Média entièrement remplacé en novembre 2020
- 1190 uoE/m³ (VLE à 2000) en mai 2021

Mise en œuvre de la directive IED

- VERNEA est visé par le BREF « Waste traitement » applicable aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3520 et 3532
- Dossier de réexamen transmis le 2 décembre 2020 avec rapport de base
- Globalement le site est conforme par rapport aux technologies et aux valeurs d'émission de référence
- Investissements (achat d'un analyseur en continu du Mercure) à réaliser et nouvelles mesures organisationnelles (management des OTNOC, ajout de paramètre pour les mesures périodiques...) à mettre en œuvre ==> APC prévu en 2022
- Compléments demandés à VERNEA (rapport d'inspection en date du 28/09/2021) :
 - Périodes NOC/OTNOC : fournir le descriptif des périodes de fonctionnement à considérer en OTNOC sur le site de VERNEA ;
 - Suivi des émissions odorantes :
 - comparer les valeurs actuellement mesurées sur le biofiltre et exprimées en uoE/h aux valeurs de NH3 et H2S mesurées en sortie du biofiltre
 - flux doivent rester conformes aux hypothèses de l'ERS + tenir compte du contexte local

Autres actualités

- Problématiques des bouteilles de protoxyde d'azote
 - Causes d'une augmentation sensible du nombre d'arrêt des UVE suite à des explosions dans le four
 - Clarification des modalités de tri pour l'utilisateur (via article 17 de la loi AGECE)
 - Proposition de loi adoptée par le Sénat avec pour objectif de réduction de la mise sur le marché :
 - Interdire la vente aux mineurs ainsi que sa distribution gratuite aux majeurs
 - Obliger à indiquer sa dangerosité sur l'emballage
 - Texte actuellement à l'examen de l'Assemblée Nationale
- Eaux d'extinction : remplacement du bassin par 2 cuves aériennes de capacité totale de 600 m³ (accord préfectoral en date du 06 août 2021)

- Demande de modification pour 2021 de la ventilation du tonnage de biodéchets entrants en UVB (9000 t de DV au lieu de 8500 tonnes dans la limite de 18 000)



FIN



PRÉFET DE L'ALLIER

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

